



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Mucoviscidose

Question écrite n° 2920

#### Texte de la question

M Francisque Perrut attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les dangers de la mucoviscidose. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser quelles mesures il compte prendre, ou sont à l'étude, afin de mieux faire connaître et de pouvoir efficacement lutter contre cette maladie et plus particulièrement dans le sens d'une meilleure prévention contre son atteinte.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale a l'honneur d'informer M Francisque Perrut que l'Association française de lutte contre la mucoviscidose reçoit une subvention de ses services (direction générale de la santé) ; cette association a un rôle de soutien auprès des parents d'enfants atteints de cette maladie. Un diagnostic prénatal peut être réalisé chez les couples à risques, mais son interprétation est souvent délicate. La découverte récente de la localisation du gène anormal donnera de nouvelles possibilités dans les années à venir. D'autre part, l'Association française pour le dépistage et la prévention des handicaps de l'enfant réalise avec un financement du Fonds national de prévention de la CNAM un programme expérimental de dépistage néo-natal de la mucoviscidose ; 300 000 tests ont déjà été réalisés en France ; les enfants atteints peuvent ainsi être pris en charge précocement et leur espérance de vie est améliorée. L'évaluation de ce programme de dépistage aura lieu fin 1990 et permettra d'apprécier la nécessité de la généralisation de ce test.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Perrut Francisque](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2920

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1988, page 2642